



Séance ordinaire du 13 avril 2016

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance régulière est sous la présidence de madame Claudette Simard, préfet, à laquelle il y avait quorum, à la salle de délibérations de la MRC de Charlevoix, et suivant la Loi.

Étaient présents les maires et la conseillère suivants :

MM. Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-Saint-François
Renald Marier, maire	Saint-Hilarion
Dominic Tremblay, maire	L'Isle-aux-Coudres
Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
Pierre Tremblay, maire	Les Éboulements
Mme Lyne Tremblay, conseillère	Saint-Urbain

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

La directrice générale procède à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 9 mars 2016
 3. Adoption du procès-verbal, séance du comité administratif du 30 mars 2016
 4. Adoption des déboursés et des comptes à payer
- Administration générale :**
5. Résolution confirmant le transfert de l'avoir net du CLD (non lié au FDT) à la MRC de Charlevoix
 6. Commission scolaire de Charlevoix : renouvellement des contrats de maintenance de la téléphonie IP
 7. Adoption du règlement numéro 159-16 modifiant le règlement numéro 118-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) :

8. Adoption de la Politique de soutien aux entreprises privées et collectives et de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie
9. Adoption de la politique d'investissement commune des fonds locaux FLI-FLS de la MRC de Charlevoix
10. Fonds de l'habitation locale : affectation du fonds réservé
11. Fonds de soutien Festivals et événements : octroi d'une aide financière

Service de l'aménagement du territoire :

12. Adoption du règlement concernant le comité consultatif agricole : avis de motion
13. MTMEQ : programme d'aide au développement du transport collectif régional (volet 2)
14. Sentiers de la Capitale : projet de développement des sentiers récréatifs en 2016

Projet de parc éolien Rivière-du-Moulin :

15. Octroi d'un mandat conjoint pour un accompagnement professionnel dans le cadre de la transaction avec EDF



Divers :

- 16. Rapport de représentation
- 17. Affaires nouvelles
 - 17.1. Signature d'une convention de bail avec l'Association touristique de Charlevoix
 - 17.2. Résolution confirmant l'assumption de la dette hypothécaire consentie au CLD de la MRC de Charlevoix
 - 17.3. Résolution d'appui au développement de la téléphonie sans fil
 - 17.4. PGMR : adoption du rapport de la commission de consultation
- 18. Courrier
- 19. Période de questions du public
- 20. Levée de l'assemblée

64-04-16 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour, incluant les ajouts aux affaires nouvelles, est proposée par monsieur Renald Marier et adoptée unanimement.

65-04-16 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2016

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2016 soit adopté.

66-04-16 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 30 MARS 2016

Il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 30 mars 2016 soit adopté.

67-04-16 4- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :



Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Chèques # 30675 à 30776

Paiements Accès D # 253 à 267

Paiements pré-autorisés JG-76-78-80-81-82-83-84-88-91-96-97

Salaires nets versés - rapport # 793 à 796

124 100,57
10 394,34
91 689,09
79 603,56

Total

305 787,56

Fonds local de solidarité (FLS) # 529

30 000,00

Fonds local d'investissement (FLI) # 187

70 000,00

RVGRH # 285 à 290 et SER

13 684,72

Gestion des matières résiduelles

Chèques # 3114 à 3133

285 280,02

Paiement Accès D # 32 à 34

3 887,32

Total

289 167,34

CLD de la MRC de Charlevoix

Chèques # 11048 à 11059 et VAP

38 501,13

TOTAL MRC, FLS, FLI, RVGRH, GMR, CLD

747 140,75

QUE le conseil autorise le paiement de la facture suivante :

Fournisseur(s)

MRC de Charlevoix

Facture(s)

Aubé, Anctil, Pichette & Associés # 41895 (Audit 2015)

Montant(s)

6 898.50

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix et la Gestion des matières résiduelles possèdent les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.



Karine Horvath

Directrice générale et secrétaire-trésorière

QUE soit accepté les comptes payés de TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba), ainsi que de BAUX, tels que déposés au présent conseil soit dans les rapports mensuels du 10 mars au 13 avril 2016 et qui se détaillent comme suit :

TNO de Charlevoix (Lac Pikauba)

Chèques # 524 à 530

17 882,84

Baux # 88 à 90

27 062,70

TOTAL

44 945,54



QUE le conseil autorise le paiement des factures suivantes :

Fourisseur(s)	# Facture(s)	Montant(s)
TNO Lac-Pikauba		
Ministère de la Sécurité publique	# 98451 (SQ-2016)	21 098.00
Municipalité de Saint-Urbain	# 150128 (Incendie 29-02-16)	6 887.07
	Total	27 985.07

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba) et BAUX possèdent les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath

Directrice générale et secrétaire-trésorière

68-04-16 5- RÉSOLUTION CONFIRMANT LE TRANSFERT DE L'AVOIR NET DU CLD (NON LIÉ AU FDT) À LA MRC DE CHARLEVOIX

ATTENDU QU'il faut distinguer de l'avoir net du CLD transféré à la MRC, la partie liée au Fonds de développement des territoires (FDT) de celle non liée à ce fonds;

ATTENDU QUE la part rattachée historiquement aux contributions de source municipale (et non gouvernementale) des revenus du CLD est considérée comme une part non liée au FDT, ces sources de revenus proviennent notamment des quotes-parts des municipalités, peu importe les fins pour lesquelles les contributions ont été versées;

ATTENDU QUE la part rattachée historiquement aux contributions de source municipale représente 20 % de l'avoir net du CLD transféré à la MRC, soit un montant d'environ 48 800 \$;

ATTENDU QUE cette part de l'avoir net du CLD devrait théoriquement être retournée dans l'excédent accumulé de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC souhaite plutôt que cette somme serve aux fins initialement prévues, soit le développement du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et unaniment résolu

QUE la part rattachée historiquement aux contributions de source municipale (et non gouvernementale) des revenus du CLD, pour un montant approximatif de 48 800 \$, soit considérée comme une part liée au FDT.



**69-04-16 6- COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX :
RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE
MAINTENANCE DE LA TÉLÉPHONIE IP**

ATTENDU QUE la Commission scolaire de Charlevoix a procédé à un appel d'offres en vue de renouveler le contrat de maintenance des serveurs de téléphonie IP au nom des partenaires MRC de Charlevoix et MRC de Charlevoix-Est;

ATTENDU QUE le fournisseur retenu par la Commission scolaire de Charlevoix est Bell et que la soumission totale pour les trois années se chiffre à 47 039,81 \$ (avant taxes) pour trois ans, une somme annuelle équivalente à 15 679,94 \$ répartie entre les trois partenaires selon l'utilisation des téléphones associée à chaque partenaire;

ATTENDU QUE la dépense annuelle couvrant du 28 mai 2016 au 27 mai 2019 pour la MRC de Charlevoix est estimée à 4 045,60 \$ (avant taxes);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Renaud Tremblay et unanimentement résolu

QUE la MRC de Charlevoix approuve le contrat octroyé par la Commission scolaire de Charlevoix à Bell concernant la maintenance des serveurs de téléphonie IP et que la part assumée de la MRC de Charlevoix soit celle qui est établie en fonction du nombre de téléphones utilisés par l'ensemble des municipalités de la MRC de Charlevoix, une dépense annuelle estimée de 4 045,60 \$ (avant taxes) pour la période visée par le contrat, soit du 28 mai 2016 au 27 mai 2019.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Commission scolaire de Charlevoix.

**70-04-16 7- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 159-16
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 118-09
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX
FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES
D'URGENCE 9-1-1**

Il est proposé par madame Lyne Tremblay et résolu à l'unanimité que le conseil, agissant à l'égard de son territoire non organisé, décrète ce qui suit :

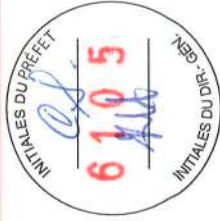
ARTICLE 1

L'article 2 du règlement numéro 118-09 est remplacé par le suivant :

2. À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.



71-04-16 8- ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES PRIVÉES ET COLLECTIVES ET DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a signé un protocole d'entente en juillet 2015 avec le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale concernant le Fonds de développement des territoires (FDT);

ATTENDU QUE parmi les rôles et responsabilités de la MRC figurent l'obligation d'établir et d'adopter une politique de soutien aux entreprises privées et collectives et une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, et ce, selon les modalités prévues au protocole d'entente;

ATTENDU QU'un travail de réflexion a été réalisé conjointement avec le Conseil de la MRC, l'équipe du Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC et le comité consultatif quant au contenu de ces politiques de soutien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix adopte la *Politique de soutien aux entreprises privées et collectives* et la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*, incluant l'offre de service et les programmes offerts, conformément au cadre d'application et de la mise en œuvre du Fonds de développement des territoires.

QUE la MRC de Charlevoix transmette la présente résolution, accompagnée du document présentant les politiques de soutien établies au Secrétariat de la Capitale-Nationale, et ce, aux fins de l'application de l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT).

QUE ce document soit également déposé sur le site Web de la MRC de Charlevoix à des fins de consultation.

72-04-16 9- ADOPTION DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMMUNE DES FONDS LOCAUX FLI-FLS DE LA MRC DE CHARLEVOIX

ATTENDU la volonté de la MRC de Charlevoix d'adopter une politique d'investissement commune des fonds locaux FLI-FLS;

ATTENDU QUE la mission des « Fonds locaux » est d'aider financièrement et techniquement les entreprises nouvelles et existantes afin de créer et de maintenir des emplois sur le territoire de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QUE les « Fonds locaux » encouragent l'esprit d'entrepreneuriat et que leur rôle consiste à supporter les entrepreneurs dans leur projet afin de créer et soutenir des entreprises viables, financer le démarrage, l'expansion ou l'acquisition d'entreprises, supporter le développement de l'emploi et contribuer au développement économique du territoire de la MRC;



ATTENDU la présentation et le dépôt d'un projet de politique d'investissement commune FLI-FLS au Conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix adopte la Politique d'investissement commune des fonds FLI-FLS telle que déposée, incluant les fondements de la politique, les critères d'investissement et autres modalités administratives.

**73-04-16 10- FONDS DE L'HABITATION LOCALE :
AFFECTATION DU FONDS RÉSERVÉ**

ATTENDU le fonds réservé intitulé « Fonds de l'habitation locale » au sein des états financiers de la MRC, qui provient d'un fonds créé antérieurement par le CLD de la MRC de Charlevoix pour supporter des initiatives dans le domaine de l'habitation sur le territoire de la ville de Baie-Saint-Paul;

ATTENDU QUE le solde de ce fonds réservé est de 2 200 \$ selon les états financiers préparés et vérifiés au 31 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix affecte la somme de 2 200 \$ à une commandite octroyée à la ville de Baie-Saint-Paul dans le cadre de l'organisation du colloque portant sur le développement durable qui se tiendra à l'automne 2016 et qui comporte un volet traitant de l'habitation.

**74-04-16 11- FONDS DE SOUTIEN FESTIVALS ET
ÉVÉNEMENTS : OCTROI D'UNE AIDE
FINANCIÈRE**

ATTENDU le Fonds Soutien aux festivals et événements de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du Fonds, un projet a été soumis et que suite à son analyse, la recommandation suivante est formulée au Conseil de la MRC:

Organisme	Projet	Contribution offerte
Club cycliste de Charlevoix	Édition 2016 des Grands Rendez-vous Cyclistes de Charlevoix: 18 ^e édition qui comprend en 2016 les championnats canadiens.	10 000 \$

ATTENDU QUE le Club cycliste de Charlevoix répond aux critères de la catégorie « Événement touristique structurant » du Fonds;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu à l'unanimité



QUE la MRC entérine la recommandation formulée dans le cadre du Fonds Soutien aux festivals et événements et qu'une contribution de 10 000 \$ soit offerte au promoteur;

QUE madame Claudette Simard, préfet, et madame Karine Horvath, directrice générale, soient autorisées au nom de la MRC de Charlevoix à signer le protocole d'entente avec l'organisme bénéficiaire.

**12- ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LE
COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE: AVIS DE
MOTION**

Avis de motion est donné, par la présente, par monsieur Jean Fortin, qu'à une prochaine séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix sera proposé pour adoption un règlement révisant la composition et le fonctionnement du comité consultatif agricole (CCA) de la MRC de Charlevoix.

**75-04-16 13- MTMEQ: PROGRAMME D'AIDE AU
DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF
RÉGIONAL (VOLET 2)**

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix offre les services de transport collectif régional depuis 2003 et qu'elle appuie financièrement Transport Adapté Charlevoix-Ouest (TACO) qui est mandaté pour assurer la coordination du service de transport collectif;

ATTENDU QU'il est prévu d'effectuer en 2016 plus de 14 500 déplacements via les services de Transport rural de Charlevoix (TRUC) et que 18 422 déplacements ont été effectués par ce service en 2015;

ATTENDU les modalités d'application au Programme d'aide au développement du transport collectif - volet 2 qui prévoit que la contribution du ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification du Québec (MTMEQ) correspondra à la base au double de la contribution du milieu (MRC, pacte rural et usagers), et peut atteindre 125 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer entre 10 000 et 19 999 déplacements au cours de l'année 2016;

ATTENDU QUE les surplus accumulés au 31 décembre 2015 étaient de 174 867 \$, répartis comme suit : 21 261 \$ pour l'Expressbus issu d'un partenariat entre la MRC de Charlevoix et la MRC de Charlevoix-Est et 153 606 \$ pour le service du TRUC de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QUE selon les dernières modalités du MTMEQ, un tiers de la subvention du TRUC sera retranché de la subvention;

ATTENDU QUE la MRC est responsable des surplus et des déficits;

ATTENDU QUE, pour les services de transport, la MRC de Charlevoix prévoit contribuer en 2016 pour une somme de 13 338 \$, à laquelle s'ajoutera un montant prévu de 40 000 \$ provenant du pacte rural;

ATTENDU QUE la participation prévue des usagers sera de 30 000 \$ en 2016;



ATTENDU QUE ces données proviennent des prévisions budgétaires 2016 et que les états financiers viendraient les appuyer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu unanimement

QUE la MRC s'engage à effectuer plus de 15 000 déplacements au cours de l'année 2016;

QUE la MRC de Charlevoix demande au MTMEQ, une contribution financière de base de 125 000 \$ pour les services du transport collectif pour l'année 2016.

76-04-16 14- SENTIERS DE LA CAPITALE: PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES SENTIERS RÉCRÉATIFS EN 2016

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix est gestionnaire du Sentier transcanadien sur son territoire et qu'il y a lieu de poursuivre son développement pour relier les sentiers existants;

ATTENDU QUE ce développement comprend les travaux suivants en 2016-2017, tels que présentés dans une demande d'aide financière auprès des partenaires du développement des sentiers: prolongement du sentier Gabrielle-Roy Est à Petite-Rivière-Saint-François vers Baie-Saint-Paul (9,2 km), construction de trois passerelles sur le sentier Louise Gasnier et aménagement de deux haltes et stationnement sur le sentier Louise Gasnier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix contribue pour une somme de 7 500 \$ en 2016 et 7 500 \$ en 2017 au projet soumis par Sentiers de la Capitale afin de réaliser les travaux décrits plus haut en 2016-2017, une somme imputée au budget du TNO Lac-Pikauba (aménagement récréatifs).

QUE la directrice générale, madame Karine Horvath, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix, le protocole d'entente relatif à la présente résolution avec Sentiers de la Capitale.

77-04-16 15- OCTROI D'UN MANDAT CONJOINT POUR UN ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL DANS LE CADRE DE LA TRANSACTION AVEC EDF

ATTENDU la convention de partenariat entre la MRC de Charlevoix, la MRC du Fjord-du-Saguenay et EEN CA Rivière-du-Moulin s.e.c. laquelle permet aux MRC de souscrire des parts dans la société en commandite créée pour les fins du parc éolien Rivière-du-Moulin;

ATTENDU l'offre de service de la firme Raymond Chabot Grant Thornton afin de pouvoir compléter la transaction d'acquisition d'une participation dans le projet éolien Rivière-du-Moulin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Renald Marier et résolu à l'unanimité



QUE la MRC de Charlevoix octroie à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, conjointement avec la MRC du Fjord, un mandat pour accompagner les MRC dans les démarches d'acquisition d'une participation dans le projet éolien Rivière-du-Moulin pour un montant de vingt mille cinq cents (20 500 \$) dollars (plus taxes), chacune représentant une banque de cent (100) heures chacune.

16- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

PRODUITS FORESTIERS RESOLU : monsieur Renald marier est heureux de confirmer la réouverture de la scierie prévue le 2 mai prochain.

HYDRO-QUEBEC : monsieur Marier a visité le chantier de construction du nouveau poste de transformation qui aura des impacts sur le démantèlement du poste de Saint-Hilarion, l'objectif étant d'améliorer la desserte des services en électricité de Saint-Hilarion notamment.

PDZA : monsieur Jean Fortin indique que le comité de suivi du PDZA s'est réuni cette semaine et que plusieurs projets sont en cours de réalisation. Il invite également les membres du conseil au forum régional en agroalimentaire qui se tiendra le 28 avril prochain.

FQM : monsieur Dominic Tremblay confirme qu'il a démissionné du poste qu'il occupait à la commission sur les transports de la FQM depuis plusieurs années.

COOP DE SANTE : monsieur Pierre Tremblay rappelle que les travaux d'agrandissement de la clinique de Baie-Saint-Paul ont débuté. Il est aussi heureux de souligner l'arrivée prochaine d'un nouveau médecin à la Coop qui est actuellement en congé de maternité.

TABLE AGROTOURISTIQUE DE CHARLEVOIX : monsieur Pierre Tremblay résume l'avancement de la planification stratégique amorcée avec la Table et rappelle la tenue de l'activité bénéfice prévue le 22 avril prochain.

RAPPORT DE REPRESENTATION DU PREFET : madame Claudette Simard a représenté la MRC au sein des activités suivantes :

- **CADJ** : lancement des rapports de consultation des jeunes 12-17 ans et 18-35 ans) ;
- **Concours OSEntreprendre** : remise des prix dans le cadre du volet local du concours en entrepreneuriat ;
- **Tourisme Charlevoix** : rencontre de travail réunissant l'ATR, les MRC et les villes concernant les projets de développement de l'Association.

SAUMON RIVIERE-MALBAIE : la directrice générale a participé à une rencontre visant une démarche de planification stratégique de l'organisme.

RECYC-QUEBEC : la directrice générale a participé à la remise des attestations de Recyc-Québec où la MRC de Charlevoix a été honorée en recevant l'attestation de niveau or pour son haut niveau de performance de récupération dans ses bureaux administratifs.



17- AFFAIRES NOUVELLES

78-04-16 17.1- SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE BAIL AVEC L'ASSOCIATION TOURISTIQUE DE CHARLEVOIX

ATTENDU le transfert de la propriété de l'édifice situé au 6, rue Saint-Jean-Baptiste, du CLD de la MRC de Charlevoix vers la MRC de Charlevoix, et ce, en vertu de la convention de partage signée par les deux parties qui précise notamment le transfert des actifs à la MRC;

ATTENDU QUE l'Association touristique de Charlevoix réalise actuellement des travaux de réaménagement de l'espace occupé au sein de l'édifice appartenant dorénavant à la MRC;

ATTENDU QUE l'Association touristique de Charlevoix occupe un espace locatif au sein de l'édifice et qu'il y a lieu de signer une convention de bail confirmant cette location pour une période couvrant du 1^{er} mai 2016 au 30 décembre 2020 (56 mois);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix autorise mesdames Claudette Simard, préfet, et Karine Horvath, directrice générale, à signer pour et au nom de la MRC une convention de bail intervenant avec l'Association touristique de Charlevoix et précisant les modalités de l'entente, dont le loyer mensuel établi à 464,87 \$ (avant taxes) pour l'année 2016 et les frais d'entretien ménager établis à 497,05 \$ mensuellement (avant taxes).

79-04-16 17.2- RÉSOLUTION CONFIRMANT L'ASSUMATION DE LA DETTE HYPOTHÉCAIRE CONSENTIE AU CLD DE LA MRC DE CHARLEVOIX

ATTENDU le transfert de la propriété de l'édifice situé au 6, rue Saint-Jean-Baptiste, du CLD de la MRC de Charlevoix vers la MRC de Charlevoix, et ce, en vertu de la convention de partage signée par les deux parties qui précise notamment le transfert des actifs à la MRC;

ATTENDU QUE ce transfert de propriété implique l'assumption du prêt du CLD par la MRC de Charlevoix, tel que prévu à la convention de partage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Renald Marier et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix autorise mesdames Claudette Simard, préfet, et Karine Horvath, directrice générale, à signer pour et au nom de la MRC tous les documents relatifs à l'assumption de la dette hypothécaire du CLD par la MRC, et par conséquent, au transfert de cette dette contractée avec la Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes.

80-04-16 17.3- RÉSOLUTION D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE LA TÉLÉPHONIE SANS FIL

CONSIDÉRANT QUE la couverture du réseau sans fil dans la région de Charlevoix est déficiente, et ce, depuis de nombreuses années;